

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 21 octobre 2021

Convocation en date du : 16/10/2021

Date d'affichage de la convocation : 16/10/2021

Date d'affichage du Procès-Verbal : 23/10/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

### **Présents** :

MM. Guillaume BOUCHOT, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON

Mmes Géraldine AURAY, Marie BURILLER, Séverine DEBIEMME, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

**Absent-excuse** : M. André CHARNAY a donné procuration à M. Philippe Prost.

M. Jean-Yves COURTOIS a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **1°) Adhésion au contrat du Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de AG2R Prévoyance - Gras Savoye pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'Ircantec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

#### Contexte :

Conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le centre de gestion de Saône-et-Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers liés aux obligations statutaires.

Un contrat d'assurance des risques statutaires souscrit pour le compte des collectivités et établissements auprès de la CNP ASSURANCE arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Conformément à la délibération n°2 du conseil d'administration du 26 janvier 2021, une procédure d'appel d'offres ouvert a donc été engagée afin d'attribuer le marché pour la période du 1er janvier 2022 -31 décembre 2025.

Pour rappel, le contrat groupe a été alloué en fonction de la strate de la collectivité :

Lot n°1 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant 1 à 19 agents affiliés à la CNRACL.

Lot n°2 : collectivités et établissements publics de Saône-et-Loire employant au moins 20 agents affiliés à la CNRACL.

Après réception et analyse des offres et candidatures, la commission d'appel d'Offre (CAO) s'est réunie le mardi 18 mai 2021 pour se prononcer sur l'attribution du marché, pour chacun des lots. La décision de la CAO est la suivante :

Lot 1 : attribution du marché à GRAS SAVOYE RHÔNE-ALPES AUVERGNE- AG2R PREVOYANCE

M. Frédéric Debus fait un comparatif du contrat Gras Savoye et CNP Assurances et explique l'intérêt d'adhérer à ce contrat prévoyance.

Vu la délibération numéro 2020/10/04 du 15 octobre 2020 donnant mandat au centre de gestion de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du centre de gestion du 27 août 2021 informant de l'assureur attributaire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès d'AG2R Prévoyance - GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4,82 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 40 % et du supplément familial de traitement

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1,16 % avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 33 % et du supplément familial de traitement

- autorise le Maire ou le Président à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,

- rappelle que les crédits sont prévus au budget.

## **2°) Contrat collectif prévoyance garantie maintien de salaire**

Mme Géraldine Auray indique qu'un établissement a contacté la Commune pour proposer un contrat collectif prévoyance pour la garantie maintien de salaire des agents communaux. Elle précise que ce contrat n'a aucune incidence sur les finances de la Commune puisqu'il s'agit uniquement de cotisations salariales. Ce type de contrat est plus avantageux pour les agents et même s'il est collectif, l'adhésion des agents reste facultative. Les agents ont à l'heure actuelle un contrat individuel avec la MNT avec un taux de cotisation relativement élevé.

### Rappel du cadre du conventionnement :

La prévoyance est le dispositif qui permet à l'agent de couvrir le risque de perte de salaire en cas d'arrêt de travail de plus de 3 mois ou de décès.

Durée : La convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2022.

Personnel assuré :

Les bénéficiaires de la garantie sont :

- les fonctionnaires titulaires ou stagiaires à temps complet ou non,
- les agents non-titulaires de droit public,
- les agents de droit privé, en activité dans la collectivité.

Les garanties

La garantie de base : maintien du salaire en cas d'incapacité temporaire totale de travail et d'invalidité permanente (traitement indiciaire brut + NBI).

En plus de cette garantie de base, des options sont proposées aux agents :

- maintien de primes et indemnités en cas d'incapacité temporaire totale de travail et d'invalidité permanente,
- complément retraite en cas d'invalidité permanente,
- garantie décès, perte totale et irréversible d'autonomie toutes causes.

Le niveau du taux de couverture doit être fixé par la collectivité.

Le Conseil Municipal,

- accepte de souscrire au contrat collectif prévoyance garantie maintien de salaire auprès de l'IPSEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec la garantie de base maintien de salaire en cas d'incapacité temporaire totale de travail avec un taux de couverture à 100 %,
- accepte de souscrire à l'option maintien du régime indemnitaire,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **3°) Recensement longueur de voirie communale**

Mme le Maire donne connaissance d'un mail de la Préfecture de Saône et Loire en date du 15 octobre 2021 concernant le recensement de la longueur de la voirie communale au 1<sup>er</sup> janvier 2021 dans le cadre du calcul de la DGF.

Il apparait que certaines voies communales n'ont pas été incluses dans les précédents recensements, il convient donc de compléter la longueur de voirie.

Vu le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29 - l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

Considérant :

- le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.
- l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.
- la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries avec une voirie supplémentaire de 15 274 ml dont le tableau figure en annexe et d'approuver le linéaire total de voirie communale mis à jour pour 61 038 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- confirme la longueur de voirie supplémentaire à ajouter au dernier recensement pour 15 274 ml,
- approuve le nouveau linéaire total de voirie communale à 61 038 mètres linéaires,
- autorise Madame le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2022.

#### **4°) Bon d'achat Noël**

Mme le Maire indique qu'il conviendrait de remettre en place les bons d'achat de 15 € pour les personnes de plus de 70 ans étant donné que le repas 2021 n'a pas pu avoir lieu.

Le repas des aînés pour 2022 est prévu le 24 avril si les conditions sanitaires le permettent.

Des colis de Noël seront offerts aux personnes de plus de 90 ans, aux personnes hospitalisés et aux enfants souffrant de handicap.

Le Conseil Municipal valide ces propositions.

#### **5°) Point bâtiment**

M. André Charnay, responsable des bâtiments, étant absent, Mme le Maire fait un point rapide sur les travaux :

Eglise : des devis ont été reçus, la commission bâtiment sera bientôt convoquée à une réunion pour les étudier.

Se pose toujours la question de la coupe du sapin se situant devant l'église.

Micro-crèche : la PMI a donné son accord pour déménager la micro-crèche au groupe scolaire le temps des travaux de peinture prévus à la micro-crèches pour les vacances de la Toussaint.

#### **6°) Salle des fêtes**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de la Cheffe de projets recrutée par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier dans le cadre de la convention Petites Villes de demain. La Communauté de Communes a relancé un appel à candidature pour ce poste.

Elle donne lecture de la convention de partenariat financier pour le recrutement de l'agent

Tous les diagnostics sont arrivés en Mairie sauf celui de la Société Gun pour le diagnostic technique.

Un rendez-vous est prévu fin de semaine prochaine avec l'ATD pour étudier des problèmes à priori existants sur le dossier de consultation.

### **7°) Convention de partenariat financier Petites Villes de demain**

Mme le Maire donne lecture de la convention de partenariat financier pour le recrutement du chef de projet dans le cadre de Petites Villes de demain et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à la signer. Elle rappelle que le projet est financé à 75 % par l'Etat et que les 25 % restant sont à la charge des 4 communes ayant signé la convention et la Communauté de Communes soit 1/5<sup>ème</sup> pour Dompierre.

Le Conseil Municipal,

- autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat financier pour le recrutement d'un chef ou d'une cheffe de projet.

### **8°) Mur entre la Maison des Associations et la maison de Mme Alphonse**

Mme le Maire indique qu'elle a reçu un appel téléphonique de Mme Alphonse concernant la mitoyenneté ou non du mur séparant sa maison et la Maison des Associations.

Mme le Maire rappelle qu'elle avait sollicité les services de l'ATD sur ce problème, mais ces derniers n'ont pas pu se prononcer.

Mme Alphonse informe qu'elle a sollicité un devis auprès d'un géomètre pour éclaircir la situation et demande si la Commune est d'accord pour prendre en charge la moitié de la facture.

Le Conseil Municipal,

- souhaitant également clarifier la situation, décide de prendre en charge la moitié de la facture du géomètre Gelin d'un montant total de 852,00 € H.T. soit 1 022,40 € T.T.C.

- autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

### **9°) Questions diverses**

#### **a) Terrain Baligand**

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal d'un souci avec M. et Mme Chermette pour la vente du petit triangle de terrain donnant accès au terrain Baligand.

Elle doit rencontrer ces deux personnes le 03 novembre prochain.

#### **b) Lab 71**

Mme le Maire indique qu'elle a rencontré Mme Sophie Pellenz-Brubach, responsable du Lab 71 pour la parcelle cadastrée Section C n° 169 qui avait été vendue au Département à l'Euro symbolique. Cette vente avait fait l'objet d'une délibération en date du 08 novembre 2011 mais n'a jamais été validée par acte notarié.

Mme le Maire souligne que les frais d'acte notarié seront à la charge du Département.

Le Conseil Municipal,

- rappelle que la vente à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section C n° 169 au Département a été validée par délibération N° 2011/11/07 du 08 novembre 2011,

- dit que les frais d'acte notarié pour la vente seront à la charge du Département,

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

### **c) Assainissement**

- M. Marcel Renon indique que les travaux de mise en séparatif Rue de la Guinguette sont presque terminés, reste un monocouche à réaliser ainsi qu'un test d'étanchéité.

Le prochain chantier sera sur la Route de Montmelard et Grande Rue. Des déviations seront sans doute à prévoir.

### **d) Renouvellement conduite d'eau**

Des travaux de renouvellement de conduite d'eau partant de St Cyr jusqu'au Lotissement les Pesses doivent commencer la semaine prochaine. Cela concerne au départ le secteur du réservoir de la Brosse Ronde au réservoir de La Fay.

M. Marcel Renon rappelle que le montant des travaux s'élève à 890 000 € et est subventionné à 70 % par l'Agence de l'Eau et 10 % par le Sydro. Le reste est à la charge du Syndicat des Eaux.

Les travaux sont prévus sur 6 mois.

### **e) Fibre optique**

Les agents télécom sont en train de préparer le portage de la fibre en souterrain.

La SRO et du NRO seront bientôt posés, des déclarations de travaux ont été déposées par Axécom. Le câblage devrait se terminer en début d'année 2022.

### **f) Raid bleu**

Il doit passer sur la Commune le 29 octobre prochain. Une convention de remise en état des chemins a été signée avec l'association AMADA. M. Marcel Renon fera des photos des chemins avant leur passage.

### **g) Voie verte**

Une réunion a eu lieu le 08 octobre avec le Département sur la problématique des tunnels.

Les propriétaires des tunnels existants sur la Commune seraient vendeurs. Une étude sur les chauves-souris devra être réalisée et pourra durer 1 an.

Concernant le tronçon Gibles - Trambly, les travaux s'élèveraient à 233 000 € le km hors frais d'acquisition.

### **h) Terrain de boules**

M. Marcel Renon indique qu'il a reçu des devis de l'entreprise Balland. Ils seront étudiés prochainement.

### **i) École**

Mme le Maire a participé dernièrement au Conseil d'École. Aucune demande de petits travaux n'a été formulée car M. Charnay est très réactif à leurs demandes.

- le tableau d'affichage et la boîte aux lettres sollicités par des parents d'élèves ont été posés sous l'abri vélo

- un chauffeur de bus a été trouvé. Mme Reynaud doit prendre le relais après les vacances.

- alarme incendie : 3 devis ont été reçus, la commission bâtiment sera chargée de les étudier.

- effectifs : Mme Debiemme indique que les effectifs seront à la baisse l'année prochaine et craint une fermeture de classe.

- les dalles qui devaient permettre l'accès à la porte arrière des maternelles seront prochainement posées. M. Guillaume Bouchot se propose d'en donner.

#### **j) Installation de kinésithérapeutes**

Deux kinésithérapeutes arrivent sur la Commune et devraient démarrer leur activité le 15 novembre prochain.

Ils ont déjà rencontré le Docteur Vittori. Les maisons de retraites aux alentours ont été contactées pour connaître leurs besoins.

#### **k) Dossier M. Coustaury des Domaines des Monts du Mâconnais**

Mme le Maire, MM. Frédéric Debus et Marcel Renon ont rencontré dernièrement M. Sébastien Coustaury, propriétaire du Domaine des Monts du Mâconnais et locataire de la « Maison du Gardien, bâtiment appartenant à la Commune, pour des problèmes perdurant depuis plusieurs années.

Cette rencontre a permis de trouver des solutions avec notamment le bornage et la mise en place de clôture, la proposition d'échange de parcelles, l'instauration de droit de passage... M. Debus a donc rédigé un protocole d'accord engageant la Commune et M. Coustaury à mettre en œuvre les accords trouvés.

M. Frédéric Debus donne lecture au Conseil Municipal du projet du protocole d'accord pouvant être signé.

Le Conseil Municipal,

- donne un avis favorable à ce protocole qui est joint en annexe à la présente délibération,
- autorise Mme le Maire à signer ce protocole,
- charge Mme le Maire de faire procéder au bornage des différentes parcelles citées dans le protocole,
- accepte de prendre en charge les frais y afférents, ainsi que les frais de clôture.

#### **l) Constitution de l'Association de Pézanin**

M. Emmanuel Fénéon fait un compte-rendu de la réunion du 15 octobre dernier en vue de la constitution de l'Association de Pézanin. 30 personnes étaient présentes avec pour moitié des habitants de Dompierre, un quart d'habitants de la Communauté de Communes et un dernier quart des localités voisines (Mâconnais, Charolais et même des Lyonnais et des Chambériens ayant des maisons secondaires chez nous). A noter une dizaine d'absents qui ont tous en revanche confirmé leur engagement.

Les profils sont très intéressants avec des ingénieurs, des professionnels du bois (dont un de la société qui se trouve à l'ancien Crédit Agricole), des spécialistes de l'animation et de la communication, autant de retraités que d'actifs, des sportifs, des randonneurs, des professionnels du tourisme.

Une feuille de route a été élaborée et 4 groupes constitués pour travailler sur :

- La rédaction des statuts et la future convention avec l'ONF (piloté par Mr Tixier)
- Les actions de terrain (piloté par Mr Eggenspieler ONF)
- Le modèle économique et les financements (piloté par M. Emmanuel Fénéon)
- La pédagogie et la communication (piloté par Mr Berland)

Une nouvelle réunion se tiendra en le 04 novembre à 20 h et une assemblée générale pour constituer l'association le 21 janvier 2022 à 20 h à la salle des fêtes.  
Les premières actions de terrain démarreront donc en ce début d'année 2022.

Une question se pose d'ores et déjà. En effet l'association devra régler les premiers frais liés à la création et la publication dans le journal officiel des associations (JOAFE) par exemple. Cela ne devrait pas être bien lourd et sauf information contraire nous parlons de 150 à 200€. Les bénévoles ont convenu d'une adhésion payante pour s'autofinancer sur ce sujet mais demande si la municipalité accepterait de soutenir la création de l'association sur ce point. M. Emmanuel Fénéon souligne que dès lors où la Municipalité a lancé un appel en faveur de cette création, un soutien de la Commune constituerait un signal fort d'engagement à leurs côtés.

Enfin les bénévoles demandent s'ils peuvent:

- domicilier l'association à la Mairie de DLO
- bénéficier de la salle des fêtes ou de la salle des associations (ou tout autre salle) le jeudi 4 novembre 2021 à 20h pour s'y réunir.
- bénéficier de la salle des fêtes le vendredi 21 janvier 2022 à 20h00 pour l'assemblée générale constitutive.

Mme le Maire indique que les salles sont d'ores et déjà réservées pour l'association et que celle-ci peut être domiciliée en Mairie comme la plupart des associations dompieroises.

Elle fait part de la décision du bureau municipal d'octroyer une subvention de 200 € pour 2021 à cette future association. Le versement interviendra après constitution de l'association.

#### **m) Collectif des réfugiés**

M. Emmanuel Fénéon fait part au Conseil Municipal du désengagement des bénévoles du collectif mis en place pour l'accueil des réfugiés. En effet, cela prend énormément de temps, engage des frais financiers personnels lorsqu'il faut transporter les intéressés par exemple aux cours de français à Mâcon.

Une réunion a eu lieu en Préfecture afin de discuter des problèmes rencontrés et de trouver des solutions afin d'éviter de trop monopoliser les bénévoles.

#### **n) Site internet**

Mme le Maire souligne qu'elle a reçu le cahier des charges relatif à la mise en place du site internet. Nous étudions celui-ci pour définir les points qui n'auraient pas été livrés.

#### **o) Wikipays**

La 1<sup>ère</sup> séance aura lieu le jeudi 28 octobre prochain à 14 h en Mairie.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues et doivent s'inscrire en Mairie ou auprès de Villages solidaires.



**p) Réseau téléphonique**

Mme le Maire indique qu'elle a contacté un responsable de Free pour l'antenne téléphonique et les problèmes de réception. Une antenne est en cours d'installation du Vérosvres avec une mise en service d'ici fin février pour palier à ce manque de réseau.

**q) Lotissement La Palissade**

L'option qui avait été mise sur le terrain n° 1 a été enlevée. Les personnes qui ont réservé le terrain n° 4 sont toujours intéressés et progresse dans leur projet.

Un devis a été sollicité au Journal de Saône et Loire en ciblant également le Rhône et la Renaissance pour faire passer une annonce.

Mme le Maire a rencontré un agent immobilier jeudi matin qui propose d'avoir un mandat exclusif sur la vente des terrains.

Après une large discussion, il en ressort qu'une annonce dans les journaux ne toucherait qu'une partie minimale de la population, une parution sur internet permettrait une diffusion plus élargie, et que la proposition de l'agent immobilier serait intéressante mais sur une durée de 6 mois uniquement en laissant la possibilité à la Commune de vendre ses terrains.

**r) Local de l'ancienne mutuelle**

Ce local, 45 Route de Trambly, est louable avec un bail commercial moyennant un loyer annuel de 5 800,00 €.

**s) Bulletin municipal**

Trop peu d'articles sont arrivés. Les responsables de chaque Commission sont invités à le transmettre rapidement.

**t) Réunion journée délégué correspondant défense**

M. Michel Desroches indique qu'il a participé à une demi-journée d'information pour les correspondants défense. Celle-ci portait sur les enjeux et les problématiques de l'armée et sur les dispositifs mis en place au profit des anciens combattants et des jeunes dans le cadre du vaste projet que constitue le service national universel.

Il transmettra à chaque élu un compte-rendu plus précis de cette réunion.

Fin de séance : 23 h 45

Prochaine séance du Conseil Municipal : 18 novembre 2021 à 20 h 00 en Mairie

Prochains bureaux : 28 octobre 2021 et 10 novembre 2021 à 9 h 00